



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Centres sociaux des Bouches-du-Rhône

Question écrite n° 7834

Texte de la question

M. Jean-Luc Mélenchon attire l'attention de M. le ministre de la cohésion des territoires sur la situation des centres sociaux des Bouches-du-Rhône. L'Union des centres sociaux des Bouches-du-Rhône, qui regroupe plus de 50 structures, lance l'alerte sur le manque récurrent de financements publics pour répondre aux besoins essentiels d'animation sociale de leurs territoires. Les centres sociaux constituent des équipements de proximité au service du développement social local et contribuent à la cohésion sociale des quartiers et des villes. Ils accueillent tous les publics, dans une démarche de projet participatif, et sont au plus près des réalités des zones en difficultés. Il est également bon de rappeler que les habitants des territoires où l'action des centres sociaux est la plus essentielle sont ceux qui sont le plus durement touchés par la pauvreté. L'Union des centres sociaux des Bouches-du-Rhône dénonce aujourd'hui le désengagement programmé et progressif des partenaires publics et de l'État : baisse considérable des emplois aidés, baisse voire disparition de financements de collectivités locales, baisse des crédits de la politique de la ville. Il se demande si le Gouvernement a prévu de mettre en place un plan d'action pour la survie des centres sociaux. Il souhaite savoir si les centres sociaux seront associés aux choix politiques sur la politique de la ville afin qu'ils deviennent de véritables partenaires et non de simples opérateurs, condamnés à subir.

Texte de la réponse

Les centres sociaux, implantés partout en France, sont des lieux essentiels de sociabilité et d'ancrage sur les territoires. Ils contribuent fortement à rompre l'isolement des jeunes, des familles et des personnes âgées, à lutter contre les inégalités sociales et territoriales. Les domaines d'activité des projets qu'ils développent sont divers et complémentaires : actions de soutien à la parentalité, actions d'accompagnement à la scolarité, activités pour les jeunes, accueil du jeune enfant, actions en lien avec le numérique ... Ainsi, 9 centres sociaux sur 10 animent des démarches en lien avec l'accès aux droits, à partir d'une approche de l'accueil inconditionnel : permanences d'organismes publics, fonction de point relais, écrivains publics, formes innovantes d'accès aux droits hors les murs... De même, concernant l'accueil du jeune enfant, 82 % des centres sociaux proposent des actions sous des formes très diversifiées : relais assistantes maternelles, ALSH maternel, Lieu parents - enfants, halte-garderie, crèche, ludothèque, activités sportives et culturelles. Les centres sociaux participent également à la réduction des inégalités à travers des démarches d'accompagnement à la scolarité, travaillant le lien entre parents, enfants et l'ensemble de la communauté éducative. L'ancrage des centres sociaux dans les territoires représente une spécificité forte des centres sociaux ainsi que la qualité de leur partenariat avec les autres acteurs du territoire, dont les habitants eux-mêmes des quartiers d'implantation des centres. Ainsi, les centres sociaux de par leur place dans les territoires, les liens qu'ils nouent avec les différentes parties prenantes, la diversité de leurs interventions et leur relation aux habitants occupent une place centrale pour être animateurs et fédérateurs de démarches de mobilisation locale, dans une perspective de développement social des quartiers de la politique de la ville, notamment, mais aussi de la ruralité. Conscient de l'importance du rôle joué par les centres sociaux dans la cohésion des territoires et dans la réduction des inégalités entre les familles, le Gouvernement soutiendra, à travers la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la caisse

nationale des allocations familiales pour 2018-2022, la création de centres sociaux ou espaces d'animation de la vie sociale, en particulier dans les territoires qui en ont le plus besoin.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Mélenchon](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7834

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : [Cohésion des territoires](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 avril 2018](#), page 3416

Réponse publiée au JO le : [10 juillet 2018](#), page 6149